

OMPI



A/41/INF/1 Rev.2

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 septembre 2005

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante et unième série de réunions
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2005

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mémoire du Secrétariat

1. Le présent document a trait aux sessions des 19 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ci-après, qui se réuniront en sessions ordinaires dans la période du 26 septembre au 5 octobre 2005 :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, trente-deuxième session (17e session ordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, vingt-troisième session (17e session ordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, cinquante-troisième session (36e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, trente-sixième session (17e session ordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, quarante-deuxième session (41e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, trente et unième session (17e session ordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, quarante-huitième session (36e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, trente-sixième session (16e session ordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, vingt-troisième session (15e session ordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, vingt-troisième session (17e session ordinaire)

- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, vingtième session (16e session ordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, vingt-troisième session (16e session ordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], vingt-troisième session (15e session ordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], trente-quatrième session (15e session ordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, vingtième session (13e session ordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, seizième session (13e session ordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], troisième session (2e session ordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], troisième session (2e session ordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], première session (1ère session ordinaire)

Membres

2. Les membres de chacun des 19 assemblées et autres organes des États membres sont les suivants :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI¹ : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe (172).
- 2) Conférence de l'OMPI¹ : En plus des États membres de l'Assemblée générale de l'OMPI énumérés ci-dessus : Afghanistan (dès le 13 décembre 2005), Angola, Brunéi Darussalam, Érythrée, Éthiopie, Koweït, Maldives, Myanmar, Samoa, Somalie, Yémen (172 + 11 = 183).
- 3) Comité de coordination de l'OMPI : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola (*ad hoc*), Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie (*ad hoc*), ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne,

¹ Les membres de la Conférence de l'OMPI constituent "les membres de l'OMPI".

Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Myanmar (*ad hoc*), Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zambie (80).

- 4) Assemblée de l'Union de Paris : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe (167).

- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris :

Algérie, Argentine, Bangladesh, Barbade, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Népal, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suisse (*ex officio*), Tunisie, Turquie (41).

- 6) Assemblée de l'Union de Berne : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe (156).
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne :
- Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, Portugal, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Zambie (37).
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid : Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn (dès le 15 décembre 2005), Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan,

Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Zambie (78).

- 9) Assemblée de l'Union de La Haye : Allemagne, Belgique, Belize, Bénin, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Espagne, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Namibie, Niger, Pays-Bas, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovénie, Suisse, Suriname, Turquie, Ukraine (39).
- 10) Assemblée de l'Union de Nice : Albanie, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn (dès le 15 décembre 2005), Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis (dès le 27 octobre 2005), Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay (75).
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne : Algérie, Bulgarie, Burkina Faso, Congo, Costa Rica, Cuba, France, Gabon, Géorgie, Hongrie, Israël, Italie, Mexique, Pérou, Portugal, République de Moldova, République populaire de Corée, République tchèque, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Togo, Tunisie (22).
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Malawi, Mexique, Mongolie, Norvège, Pays-Bas, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay (45).
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC : Allemagne, Arménie (dès le 6 décembre 2005), Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Luxembourg, Malawi, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay (55).

- 14) Assemblée de l'Union du PCT : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis (des le 27 octobre 2005), Saint Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe (128).
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis-d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie (dès le 30 septembre 2005), Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Mexique, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine (61).
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne : Arménie, Autriche, Bulgarie, Cuba, France, Guinée, Kirghizistan, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Sainte-Lucie, Slovénie, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay (20).
- 17) Assemblée du WCT : Albanie, Argentine, Arménie, Bahreïn (dès le 15 décembre 2005), Bélarus, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, États Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Indonésie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mali, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar (dès le 28 octobre 2005), République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Togo, Ukraine (55).

- 18) Assemblée du WPPT : Albanie, Argentine, Arménie, Bahreïn (dès le 15 décembre 2005), Bélarus, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Chypre (dès le 2 décembre 2005), El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Indonésie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mali, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar (dès le 28 octobre 2005), République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Togo, Ukraine (54).
- 19) Assemblée du PLT : Bahreïn (dès le 15 décembre 2005), Croatie, Danemark, Estonie, Kirghizistan, Nigeria, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine (11).

Observateurs

3. Les *États* suivants peuvent se faire représenter par des observateurs :
- 1) dans l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI,
 - 2) dans la CONFÉRENCE DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de cette conférence, est membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées (autres que l'OMPI);
 - 3) dans le COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de la Conférence de l'OMPI;
 - 4) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS, tout État qui est
 - i) partie à un acte de la Convention de Paris qui est antérieur à l'Acte de Stockholm (1967),
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Paris;
 - 5) dans le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE PARIS, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de l'Union de Paris;
 - 6) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BERNE, tout État qui est
 - i) partie à un acte de la Convention de Berne qui est antérieur à l'Acte de Stockholm (1967),
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Berne;
 - 7) dans le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE BERNE, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de l'Union de Berne;

- 8) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE MADRID, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 9) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LA HAYE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 10) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE NICE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 11) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LISBONNE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 12) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LOCARNO, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 13) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'IPC, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 14) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DU PCT, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 15) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 16) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE VIENNE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 17) dans l'ASSEMBLÉE DU WCT, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI;
 - 18) dans l'ASSEMBLÉE DU WPPT, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI;
 - 19) dans l'ASSEMBLÉE du PLT, (sera décidé par l'Assemblée).
4. Les *organisations* suivantes ont été invitées à se faire représenter par des observateurs :
- dans LES 19 ASSEMBLÉES² ET AUTRES ORGANES MENTIONNÉS AU PARAGRAPHE 1 CI-DESSUS :
- i) Organisation des Nations Unies (ONU), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Association internationale de développement (AID), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

² L'Assemblée du PLT décidera en ce qui la concerne.

science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Société financière internationale (SFI), Union internationale des télécommunications (UIT), Union postale universelle (UPU) (17);

- ii) Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM), Bureau Benelux des marques (BBM), Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation eurasienne des brevets (OEAB), Organisation européenne des brevets (OEB), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Union des radiodiffusions des États arabes (ASBU), Union internationale pour la protection des obtentions végétale (UPOV) (10);
- iii) Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE), Association européenne de libre échange (AELE), Association latino-américaine d'intégration (ALADI), Centre régional africain de technologie (CRAT), Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC), Commission des Communautés européennes (CCE), Commonwealth Fund for Technical Cooperation (CFTC), *Commonwealth of Learning* (COL), Communauté des Caraïbes (CARICOM), Communauté des États indépendants (CEI), Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique et monétaire en Afrique centrale (CEMAC), Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Conseil de l'Europe (CE), Conférence d'organismes latino-américains sur l'informatique (CALAI), Conseil oléicole international (COI), Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS), Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe des États ACP), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Ligue des États arabes (LEA), Observatoire européen de l'audiovisuel, Office international de la vigne et du vin (OIV), Organisation arabe de développement industriel et des mines (OADIM), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Organisation des États américains (OEA), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Réseau d'information technique latino-américain (RITLA), Secrétariat du Commonwealth, *Secretaría de Cooperación Iberoamericana* (SECIB), Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA), *Secretaría General de la Comunidad Andina*, Système économique latino-américain (SELA), *South Centre*, Union africaine (UA) (39);
- iv) toutes les organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI et dans les unions administrées par l'OMPI; la liste figure en annexe.

Documents

5. Les documents préparatoires aux sessions des 19 organes sont répartis en 20 séries : 19 d'entre elles correspondent aux 19 organes et la 20e contient des documents intéressant plusieurs des 19 organes. Cette dernière série porte la cote "A/41". Les cotes utilisées pour les 19 autres séries indiquent le nom de l'organe et les chiffres arabes indiquent le numéro de la session. Ces cotes sont les suivantes :

"WO/GA/32"	pour l'Assemblée générale de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>General</u> <u>Assembly</u>)
"WO/CF/23"	pour la Conférence de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Conference</u>)
"WO/CC/53"	pour le Comité de coordination de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Coordination</u> <u>Committee</u>)
"P/A/36"	pour l'Assemblée de l'Union de Paris (en anglais, <u>Paris</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"P/EC/42"	pour le Comité exécutif de l'Union de Paris (en anglais, <u>Paris</u> <u>Union</u> <u>Executive</u> <u>Committee</u>)
"B/A/31"	pour l'Assemblée de l'Union de Berne (en anglais, <u>Berne</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"B/EC/48"	pour le Comité exécutif de l'Union de Berne (en anglais, <u>Berne</u> <u>Union</u> <u>Executive</u> <u>Committee</u>)
"MM/A/36"	pour l'Assemblée de l'Union de Madrid (Marques) (en anglais, <u>Madrid</u> (<u>Marks</u>) <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"H/A/23"	pour l'Assemblée de l'Union de La Haye (en anglais, <u>Hague</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"N/A/23"	pour l'Assemblée de l'Union de Nice (en anglais, <u>Nice</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"LI/A/20"	pour l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (en anglais, <u>Lisbon</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"LO/A/23"	pour l'Assemblée de l'Union de Locarno (en anglais, <u>Locarno</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"IPC/A/23"	pour l'Assemblée de l'Union de la Classification internationale des brevets (en anglais, <u>International</u> <u>Patent</u> <u>Classification</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"PCT/A/34"	pour l'Assemblée de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets (en anglais, <u>Patent</u> <u>Cooperation</u> <u>Treaty</u> (<u>Union</u>) <u>Assembly</u>)
"BP/A/20"	pour l'Assemblée de l'Union de Budapest (en anglais, <u>Budapest</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"VA/A/16"	pour l'Assemblée de l'Union de Vienne (en anglais, <u>Vienna</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"WCT/A/3"	pour l'Assemblée du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Copyright</u> <u>Treaty</u> <u>Assembly</u>)
"WPPT/A/3"	pour l'Assemblée du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Performances</u> <u>and</u> <u>Phonograms</u> <u>Treaty</u> <u>Assembly</u>)
"PLT/A/1"	pour l'Assemblée du Traité sur le droit des brevets (en anglais, <u>Patent</u> <u>Law</u> <u>Treaty</u> <u>Assembly</u>)

Règles de procédure

6. Les règles régissant la procédure des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI comprennent les dispositions des traités instituant l'OMPI et les Unions, les "Règles générales de procédure de l'OMPI" (publication 399 Rev.3) et, en ce qui concerne la plupart des organes, des règles distinctes dénommées "règlement intérieur particulier" (document AB/XXIV/INF/2). Lesdits traités, publication et document sont disponibles sur demande.

[L'annexe suit]